

(1)

( N° 159. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 25 AVRIL 1890.

---

Préposés à la conduite des voitures cellulaires rangés dans la catégorie des agents du service actif, pour la liquidation de leur pension (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LEFEBVRE.

---

MESSIEURS.

La Commission spéciale, chargée par le bureau d'examiner le projet de loi concernant la liquidation des pensions des préposés à la conduite des voitures cellulaires, a examiné le projet de loi soumis à ses délibérations et l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

La Commission reconnaît qu'il est juste d'assimiler ces employés aux employés attachés aux trains des chemins de fer. En effet, comme le dit l'Exposé des motifs du projet de loi, ils ont un service actif et ils sont exposés aux accidents qui peuvent se produire sur les lignes de chemins de fer.

Votre Commission estime donc qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi.

*Le Rapporteur,*

ALBERT LEFEBVRE.

*Le Président.*

P. TACK.

---

(1) Projet de loi n° 148.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, HOUZEAU DE LEHAIE, LEFEBVRE, DOBER et RAEMDONCK.